

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUIN 2021 : DELIBERATION N° 102

Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY
Emmanuel LOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE
Rémy PAUVROS pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la CDSP

Vu le Titre II, notamment les articles L1120-1 à L1122-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux délégations de services publics et de concession,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.1411-1 à L.1411-19 relatifs aux délégations de services publics et de concession, et plus précisément :
 - * L.1411-1, lequel renvoie au L1121-3 du Code de la commande publique relatif à la concession de services,
 - * L.1411-5 relatif à la définition et aux règles de la composition de la CDSP,
- R.1411-1 à R.1411-8 relatifs à la désignation des titulaires et suppléants de ladite commission au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat Commune de Cifao rendu le 30 mars 2007 relatif au remplacement d'un membre titulaire de la CAO,

Vu l'arrêt Commune de Martigues du Conseil d'Etat rendu le 26 septembre 2012 relatif à la composition des commissions municipales de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans la commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent,

Vu le guide 2020 établi par la Préfecture du Nord relatif au fonctionnement du conseil municipal, et à la désignation des membres de la CAO en cas de vacance en cours de mandat,

Vu la délibération n°42 du 16 juillet 2020 ayant institué la Commission de Délégation de Services Publics et de concession pour la durée du présent mandat, et ayant procédé à l'élection des membres titulaires ainsi que des membres suppléants de ladite Commission au scrutin de liste à la représentation proportionnelle selon la méthode du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Vu le courrier en date du 2 mars 2021 de Madame Brigitte PATFOORT, reçu par le Cabinet de Monsieur le Maire, le vendredi 5 mars 2021, informant de sa démission en qualité de conseillère municipale,

Vu le courrier en date du 9 mars 2021 informant Monsieur le Préfet, en vertu des dispositions de l'article L.2121-4 du CGCT, de la démission de Madame PATFOORT,

Considérant que les règles de composition, de fonctionnement de la Commission de délégation de services publics et de concession sont les mêmes que celles relatives à la CAO,

Considérant que lors de l'élection le 16 juillet 2020 des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants composant la CDSP, les listes suivantes, respectant le formalisme imposé par la loi à savoir la liste des suppléants devant suivre la liste des titulaires, ont été déposées :

Liste « Ensemble pour l'avenir de Maubeuge »

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Pierre COULON
Marie-Charles LALY
Dominique DELCROIX
Jeannine PAQUE
Christelle DOS SANTOS

MEMBRES SUPPLEANTS

Patrick MOULART
Boufeldja BOUNOUA
Florence GALLAND
Bernadette MORIAME
Robert PILATO

Liste « Maubeuge, plus belle ma ville »

MEMBRES TITULAIRES

Sophie VILLETTE
Michel WALLEY
Rémi PAUVROS
Guy DAUMERIES
Inèle GARAH

MEMBRE SUPPLEANT

Marie-Pierre ROPITAL

Liste « Réinventons Maubeuge »

MEMBRE TITULAIRE

Brigitte PATFOORT

MEMBRE SUPPLEANT

Jean-Pierre ROMBEAUT

Qu'ont été déclaré élus les membres de la Commission de délégation de services publics et de concession (CDSP) selon le procès-verbal dont les résultats sont repris ci-dessous :

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Pierre COULON
Marie-Charles LALY
Dominique DELCROIX
Sophie VILLETTE
Brigitte PATFOORT

MEMBRES SUPPLEANTS

Patrick MOULART
Boufeldja BOUNOUA
Florence GALLAND
Marie-Pierre ROPITAL
Jean-Pierre ROMBEAUT

Mais considérant que suite à la démission de Madame Brigitte PATFOORT, il est nécessaire pour le conseil municipal de procéder à son remplacement en tant que membre titulaire au sein de la Commission de délégation de services publics et de concession,

Considérant que conformément au Guide Préfectoral susvisé si un siège devient vacant au sein d'une CDSP, alors il est pourvu de la manière suivante :

- Le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire à remplacer et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste
- Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Qu'en vertu de ces dispositions, il y a lieu de prononcer la titularisation de Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT en lieu et place de Madame PATFOORT.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, Monsieur Fabrice DE KEPPEL, candidat venant sur la liste immédiatement après la dernière élue, Madame Brigitte PATFOORT, lors des dernières élections municipales est appelé à remplacer Monsieur ROMBEAUT en tant que membre suppléant sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Considérant que Monsieur Fabrice DE KEPPEL a été installé en qualité de conseiller municipal lors de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT, membre titulaire en remplacement de Madame Brigitte PATFOORT au sein de la Commission de délégation de services publics et de concession pour la durée du présent mandat,
- **Désigne** Monsieur Fabrice DE KEPPEL, membre suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT au sein de la Commission de délégation de services publics et de concession pour la durée du présent mandat,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

